

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 Décembre 2008

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 25 NOVEMBRE.

Pierre APPRIOU demande une nouvelle fois que les procès verbaux mentionnent les raisons des votes sur les différents points de l'ordre du jour et demande que ces P.V. soient publiés dans le B.I.M.

Le maire refuse en redisant qu'il organisera l'enregistrement des débats.

Pourquoi pas ! mais cette disposition permettra-t-elle l'information des Plouguernéens... ?

Devant ce refus d'informer la population Unis Pour Vous Servir publiera désormais sur son site un compte rendu des débats plus exhaustif, aussi objectif que possible, *mais avec nos commentaires écrits en italique.*

Rappel : il y a 29 conseillers municipaux.

1. ADMINISTRATION GENERALE – PERSONNELS TERRITORIAUX

1.1. Modification du temps de travail des personnels communaux à temps non complet.

Pas de remarque particulière

Votes : pour 29 –

1.2. Modification de la composition de la commission extra municipale de désignation et de numérotation des noms de rue.

Le maire fait une déclaration préalable dans laquelle il expose :

- que les noms avaient été proposés à un groupe de travail, pour discussion.
- qu'un élu de l'opposition (*Patrice Malgorn*), alors qu'il n'en avait pas le droit (*sur la base de quel texte... base-t-il cette affirmation ...!!!?*) a rendu publique cette information.
- qu'il a ensuite été attaqué par la presse.(*on lui ferait un mauvais procès....parce qu'on est pas d'accord avec lui ?*).

Il précise en outre que la salle de Lilia a été refusée parce qu'elle était demandée par un « Collectif » qu'il ne connaissait pas.

Pierre APPRIOU mentionne que la lettre n'a pas été rédigée par le collectif mais par l'association Mieux Vivre Ensemble à Plouguerneau, et Patrice MALGORN précise qu'un élu n'est pas tenu à un devoir de réserve sur les débats d'un groupe de travail. *Silence du maire et du premier adjoint.*

Pierre APPRIOU enchaîne : nous ne comprenons pas la composition du groupe d'élus – 5 majorité, 2 opposition plus le maire – car il s'agit d'un sujet non politique et le souci essentiel devrait être de s'entourer d'élus désireux d'écouter, de dialoguer et d'aboutir à un consensus. Le maire reste sur sa position.

Patrice MALGORN continue en précisant qu'un élu est intervenu cinq minutes pendant la réunion du groupe de travail pour « cadrer » la réunion : « les noms de rue ont été déterminés et sont figés. »

François LEBORGNE se sent visé (*il a raison*) et s'emporte en disant à Patrice qu'il « n'a pas eu l'intelligence » de comprendre que les noms n'étaient qu'une proposition et qu'il ne fallait pas les divulguer. *Remarques :*

- *En fait les propos de François LEBORGNE au cours de la réunion ont été les suivants « le maire a dit qu'il n'est pas question de revenir sur les noms car on ne remet pas le travail d'une commission en cause. ».*
- *Une liste de 57 noms d'oiseaux, de fleurs, de voiles...aurait été soigneusement établie pour faire réagir et réfléchir ..*
- *Très bien, le but est atteint ! il y a eu réactions... !!!*

Le maire fait ensuite la proposition suivante :

La Commission extra-municipale serait composée comme suit :

- 7 élus dont deux de l'opposition plus le maire
 - 5 personnes qualifiées, non élues, tirées au sort en présence d'un représentant de l'opposition: 2 pour Lilia, 2 pour St Michel, 1 pour le Grouanec
 - 2 membres du Collectif, choisis par le maire.
 - Le receveur de la poste ou son représentant.
- Rédaction d'une nouvelle Charte.
 - Mise en enquête publique des résultats de travaux de la commission car « c'est la population, les gens des quartiers qui doivent décider ». *Quel retournement d'attitude.. !! et nous notons bien le terme « enquête publique ».*

Pierre APPRIOU demande alors une suspension de séance pour qu'un membre du Collectif intervienne et lise la lettre qui a été adressée au maire.

Le maire refuse l'interruption de séance mais accepte de lire à voix haute la lettre qui lui a été expédiée, au nom du Collectif (voir le texte de la lettre en fin de compte rendu).

Au cours de sa lecture il accepte que les comptes rendus des travaux de la commission soient publiés dans le B.I.M.

Il déclare même accepter de modifier le texte de la délibération afin de tenir compte des demandes du Collectif, ce **que finalement il ne fera pas**, ne mettant au vote, que la délibération inscrite à l'ordre du jour, à savoir, la composition des élus de la commission.

Votes : pour 29 –

Pierre APPRIOU et Patrice MALGORN en feront partie.

En conclusion le maire dit « qu'il savait que la population n'aurait pas acceptée, mais qu'il a voulu aller jusqu'au bout pour faire réagir les Plouguernéens.

Tout cela est parfaitement incohérent, pourquoi s'étonne-t-il alors de la réaction des Plouguernéens..

Il précise enfin qu'il recevra le Collectif « demain ou après demain » car il ne veut pas traîner et attend avec impatience des propositions. ... *le 23 décembre aucun rendez vous n'a encore été fixé.... !*

Pierre APPRIOU demande au maire d'accepter que **Plouken Cie** lui remette le DVD du micro-trottoir qui a été réalisé à cette occasion. Le DVD est remis au maire.

1.3. Annulation de la délibération n°1.3. du 28 mars 2008 et nouvelle désignation de délégués communautaires à la Communauté de Commune de Plabennec et des Abers.

Un membre de la majorité ayant démissionné, la délégation doit être réélue dans sa totalité.

Pierre APPRIOU et Patrice MALGORN sont à nouveau élus comme représentants de l'opposition.

1.4. Contrat d'assurances des risques statutaires.

Aucune explication n'était jointe à la convocation, et même si un document a été mis à la disposition des conseillers en début de séance, il était impossible d'en prendre connaissance. Nous nous sommes abstenus.

Votes pour 22 – abstentions 7

1.5. Ratios d'avancement de grade pour la collectivité.

L'opposition n'ayant pas accès à ce dossier, nous nous sommes abstenus non sans avoir, au préalable demandé quelques explications sur un tableau non assorti des commentaires indispensables.

Votes pour 22 – abstentions 7

2.BUDGET - COMPTABILITE – MARCHES PUBLICS

2.1. Budget principal 2008 – Décision modificative n°3.

Pierre APPRIOU fait remarquer qu'il y a une erreur dans les documents mis à disposition des élus : la présente proposition est de diminuer la subvention de 3800 euros accordée au CCAS, alors qu'en 2.4. il est indiqué que le montant prévisionnel est *inférieur* aux besoins : il faut lire *supérieur*, ce qui rend alors cohérente la diminution de la subvention initiale.

Votes pour 22 – abstentions 7

2.2. Budget eau 2008 – Décision modificative n°3.

Il s'agit de mises au point « comptables » auxquelles nous ne sommes pas associés.

Votes pour 22 – abstentions 7

2.3. Transfert comptable des dépenses de personnel du budget C.C.A.S. au budget général – ajustement.

Même remarque que pour le point précédent.

Votes pour 22 – abstentions 7

2.4. Modification de la subvention du budget général au budget du C.C.A.S.

Voir le chapitre 2.1.

Votes pour 22 – abstentions 7

2.5. Subvention exceptionnelle au comité de jumelage franco-allemand.

Là encore nous aurions souhaité avoir des documents expliquant cette demande....

Cet hébergement s'est fait dans les locaux de l'école St Joseph car la maison communale n'est plus aux normes pour les adolescents de moins de 16 ans.

Des travaux sont prévus, mais pas avant 2010.

Votes pour 29 –

2.6. Concours du receveur municipal : attribution d'indemnité.

Votes pour 29 –

2.7. Taxe d'habitation : abattement spécial en faveur de certaines personnes handicapées.

Votes pour 29 –

2.8. Approbation du DCE (Dossier de Consultation des entreprises) et lancement d'un marché public fractionné par appel d'offres ouvert . Programme de voiries à bons de commandes 2009-2010-2011.

Pierre APPRIOU se réjouit que ce projet soit à l'ordre du jour, car il n'y a pas eu de travaux d'entretien sérieux sur notre voirie depuis plus de trois ans.

Le maire conteste en disant qu'il nous donnerait le montant des sommes attribuées aux travaux de voirie au cours des trois dernières années. *Nous maintenons nos affirmations : aucun travail d'entretien sérieux sur notre voirie n'a été fait depuis plus de trois ans. : les sommes auxquelles le maire fait allusion sont celles des voiries neuves, notamment celles de Lilia et des ronds points.*

Paul Le Boité fait remarquer qu'une fois de plus aucun support, mis a part un document purement administratif, d'ailleurs erroné, n'est joint pour expliquer le projet. Il demande de fournir aux conseillers un dossier complet et, dans cette attente, de repousser le vote de cette délibération.

Le maire refuse, arguant qu'il n'est pas **obligé** de les fournir. *Là encore, belle conception de la transparence.*

Votes pour 22 – contre 7

3. URBANISME – ENVIRONNEMENT - AGRICULTURE

3.1. Régularisation d'emprise Croas al lan : cession gratuite à la commune.

Votes pour 29 –

3.2. Avis d'enquête publique – Extension d'un élevage porcin à Croas Prenn

Il s'agit de se prononcer sur un dispositif de restructuration externe de l'élevage porcin du Gaec CABON qui porte, après projet, sur une augmentation de 508 animaux-équivalents. L'effectif total sera de 181 porcs reproducteurs, 1444 porcs charcutiers et cochettes non saillies, et 810 porcelets en post sevrage.

Lucien BRETON intervient pour expliquer que ce projet aura une influence néfaste sur la qualité de l'eau et. Rémi ABJEAN approuve cette position.

Pierre APPRIOU rappelle qu'il a récemment eu l'occasion, dans des circonstances identiques, de présenter la position de l'opposition municipale sur l'extension des élevages porcins. Il adhère aux propos de Lucien Breton et souligne que bien que de nombreuses assurances soient présentées sur les précautions prises pour éviter les débordements des cuves, les épandages de lisier brut...des dérogations sont également demandées, notamment en raison de la proximité immédiate d'habitation ou de point d'eau.

Par ailleurs, il remarque que l'exploitation se trouve dans le bassin versant de l'Aber Wrac'h en amont des exploitations conchylicoles et dans une zone déjà considérée comme hors normes par la commission européenne.

L'opposition est donc opposée à cette extension.

Le maire propose alors de modifier le texte de la délibération pour que la commune « décide de ne pas décider. » .

Quel courage !

Lydie LE HIR est pour s'en tenir au vote sur le texte de la délibération initiale : pour, contre, abstention ou ne pas prendre part au vote...*nous étions d'accord et aurions voté **contre**.*

Le maire impose sa nouvelle version : résultats du vote : **8 contre, 10 pour et 11 abstentions.**

Pas vraiment de consensus.

Il va falloir suivre de près ce projet et son enquête publique.

3.3. Autorisation d'ester en justice : recours contre le Plan Local d'Urbanisme.

Le maire demande l'autorisation d'ester en justice, c'est-à-dire de rémunérer un avocat qui défendra la commune contre les administrés qui ont fait des recours auprès du tribunal Administratif, contre le P.L.U.

Votes pour 22 – abstentions 7

Il faut effectivement que la commune soit défendue, mais souvenez vous, qu'en son temps, nous avons suggéré quelques aménagement du P.L.U. pour éviter ce type de désagrément.

Pierre APPRIOU intervient pour informer le conseil qu'un panneau de **permis de construire est en place sur un terrain situé en zone N, donc inconstructible selon le P.L.U.**

Le maire répond que la commune a commis une erreur en délivrant un « sursis » à statuer » 2 jours trop tard. Le pétitionnaire a alors fait un recours auprès du tribunal qui lui a donné raison...

Malgré la situation du terrain ce permis est donc aujourd'hui parfaitement valide et la commune devra payer les frais de justice...

3.4. Dissolution de l'Association Foncière de Remembrement.

Cette association n'a plus d'utilité.

Votes pour 29 –

4. TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE ROUTIERE – EAU - ASSAINISSEMENT

4.1. Convention entre la commune de Plouguerneau, M. LE GOFF et M. TALEC à Meznen.

Ce problème d'écoulement des eaux de pluie à côté du cimetière de Lilia a déjà été évoqué. Il s'agit là de la deuxième phase, le réhaussement d'un muret en parpaings.

Pierre APPRIOU rappelle que la troisième phase, la création d'un bassin de rétention devra être exécutée.

Votes pour 29 –

5. ENSEIGNEMENT – JEUNESSE

5.1. Garantie d'emprunt au bénéfice de l'OGEC de l'école Ste Thérèse.

Il est demandé à la commune de « garantir » auprès de la banque un emprunt que doit contracter l'OGEC pour la réalisation de travaux dans l'école.

Votes pour 29 –

5.2 Subvention exceptionnelle au profit de la crèche TAMM HA TAM

Il est demandé au conseil de voter une subvention exceptionnelle de 30 000 euros pour permettre à la crèche de fonctionner jusqu'en juillet 2009, date à partir de laquelle la gestion devrait être assurée par la commune.

Votes pour 29 –

8. CULTURE – LOISIRS – COMMUNICATION

8.1 Convention entre l'association diocésaine de Quimper et la Commune de Plouguerneau.

Cette convention est nécessaire pour que la commune puisse organiser des expositions dans la chapelle de Prat Paol.

Votes pour 29 –

Pierre APPRIOU fait remarquer qu'il a constaté des infiltrations d'eau qui devront être réparées avant ces manifestations.

12. QUESTIONS DIVERSES

Un dossier «sur table » est proposé par le maire.

Il s'agit d'un partenariat et d'une convention avec La Poste pour l'utilisation de certaines photos de Plouguerneau qui seront imprimées sur des enveloppes pré-timbrées.

Cette convention permet à la commune de récupérer quelques euros....

Votes pour 29 –

Texte de la lettre de Mieux Vivre Ensemble à Plouguerneau lue par le maire au cours de la réunion du conseil du 17 décembre.

Plouguerneau, le 13 décembre 2008

Monsieur le Maire
Mairie
Rue du verger
29880 PLOUGUERNEAU

Courrier avec accusé de réception

Monsieur le Maire,

Le collectif « Gardiens de Mémoire », réunissant à ce jour 7 associations de la commune (représentants environ 400 personnes) et 40 particuliers, a organisé une réunion publique ce vendredi soir au pub des légendes, à défaut d'avoir pu accéder à une salle communale.

Cette rencontre a été l'occasion de mesurer la forte mobilisation de la population sur le sujet de la toponymie et de l'attribution de noms de rues. Cette mobilisation avait d'ores et déjà été perçue ces semaines dernières par l'intérêt porté par les médias et par tous les échanges que les membres du collectif avaient pu avoir avec la population.

Cette réunion a eu pour objet d'une part d'informer la population sur l'histoire de la toponymie existante, sur les besoins pour les services postaux et d'urgence en matière d'évolution des adresses, et d'autre part de présenter nos propositions. Enfin, dans un climat serein, chacun (public, élus de la majorité et de l'opposition) a pu exprimer ses souhaits, ses attentes, ses craintes, ses propositions.

Nous sollicitons un rendez-vous avec vous d'ici à mercredi 17 décembre de façon à vous présenter en détail les propositions ci-dessous ::

- introduction (ou réintroduction) dans la charte servant de base au groupe de travail sur la dénomination des rues d'une phrase garantissant le respect de la toponymie existante et son maintien dans la durée (par l'attribution du numéro de rue directement devant le toponyme existant par exemple)
- élargissement du comité consultatif à plusieurs membres du collectif « Gardiens de mémoire » : comme pourront sans aucun doute vous confirmer les participants à la réunion de ce vendredi soir, un travail non-négligeable a été réalisé par le collectif et nous proposons de le mettre à la disposition de la collectivité à travers cette représentation dans le groupe de travail

- information à la population : nous proposons qu'elle soit activée sur ce dossier par exemple en rendant possible la consultation du plan des rues réalisé par la commune et par les services postaux (affichage en mairie par exemple). Les compte-rendus du groupe de travail pourraient également être publiés dans le bulletin municipal et disponibles sur le site internet. Le sujet pourrait également être mis à l'ordre du jour du Conseil Municipal pour information et débat. Vous disposez sans aucun doute d'outils de communication performants et répondant à cette exigence d'information de la population plouguernéenne.

Ces trois axes principaux de travail sont un point de départ à un travail commun que nous espérons constructif et fructueux.

Nous sommes conscients que la proposition d'élargissement du groupe de travail à des membres du collectif vous contraint à une rectification de la délibération qui sera soumise au vote du conseil municipal mercredi prochain.

Ne doutant pas de votre réactivité et de votre volonté d'associer les compétences de votre commune à votre projet, nous vous remercions par avance de faire le nécessaire pour que le conseil de la semaine à venir puisse donner suite aux annonces faites par les élus, de la majorité et de l'opposition, présents à la réunion de ce vendredi, à savoir l'élargissement du groupe de travail à des membres de notre collectif.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le collectif « Gardiens de Mémoire »,
Elisabeth Tinevez

Copie : Madame Marie-Emmanuelle Gervez, adjointe à la communication et au développement durable,
Monsieur Rémi Abjean, adjoint à la culture et aux sports

Associations membres du Collectif « Gardiens de mémoire » :
Ar Vro Bagan, Ecomusée de Plouguerneau, Mieux Vivre Ensemble à Plouguerneau, Plouken Compagnie, Plouguerneau Nature Environnement, Ti Ar Vro, Unis Pour Vous Servir.